



Doc. 118

28 août 1950

Appui les Nations Unies dans leur résistance à l'agression de Corée, comme en tout lieu où elle pourrait se perpétrer

Communication

1.

L'Assemblée des Peuples libres,

Assurant de son appui les Nations Unies dans leur résistance à l'agression de Corée, comme en tout lieu où elle pourrait se perpétrer;

Répudiant toute tentative de régler les différends internationaux par des apaisements donnés à l'agresseur;

Proclamant la résolution de ses membres d'assurer toutes les charges nécessaires à leur défense individuelle et collective;

Affirme leur profond désir

De vivre en paix entre eux et avec leurs voisins;

De provoquer par tous les moyens en leur pouvoir le règlement pacifique des différends qui opposent actuellement les nations;

De soutenir les Nations Unies dans leurs efforts pour assurer aux peuples coréens une complète indépendance;

Et de persévérer dans leur absolue détermination de créer pour tous les conditions de la sécurité et d'une existence paisible et prospère.

